

**CONCOURS EXTERNE D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES  
ACTIVITÉS PHYSIQUES  
ET SPORTIVES**

**SESSION 2022**

**REPNSES À TROIS À CINQ QUESTIONS**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Réponses à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines, et permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 2

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 29 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

**Question 1 (5 points)**

Quelles sont les responsabilités de la collectivité territoriale en matière d'accès et/ou d'utilisation des équipements sportifs publics ?

**Question 2 (5 points)**

Quelles sont les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la pratique des activités physiques et sportives ?

**Question 3 (5 points)**

Quelles actions un éducateur territorial des activités physiques et sportives peut-il mettre en place dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) en matière d'égalité d'accès à la pratique sportive ?

**Question 4 (5 points)**

Quels sont les éléments à définir au sein d'un projet pédagogique d'accueil de loisirs sans hébergement à dominante sportive à destination d'enfants et quelles activités sportives sont à privilégier ?

**Liste des documents :**

**Document 1 :** « Dommage causé par un équipement sportif. Quand la présomption de défaut d'entretien normal de l'ouvrage public tien bon ! » - JP Vial - *Institut ISBL*- 28 mars 2019 - 4 pages.

**Document 2 :** « Réouverture des équipements sportifs : les élus locaux veulent voir leur responsabilité écartée » - *Localtis* - 5 mai 2020 - 2 pages

**Document 3 :** « Activités sportives : les impacts durables de la pandémie » - *Bordeaux Business* - 22 juin 2021 - 3 pages

**Document 4 :** « Comment la pandémie de Covid-19 a modifié nos pratiques sportives » - *Le Point.fr* - 16 décembre 2020 - 2 pages

**Document 5 :** « Animation, prévention et médiation sociale dans les quartiers politique de la ville » - *Réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville* - Mai 2020 - 5 pages

**Document 6 :** « Sport dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : états des lieux et recommandations » - (extrait) - *Franceurbaine.org* - février 2021 – 2 pages

**Document 7** « Les activités physiques et sportives (APS) : Bénéfices sur la santé des jeunes » - *Ministère des Sports* - 17 mars 2015 - 1 page

**Document 8 :** « Projet pédagogique » - Fiche pratique - *Jesuisanimateur.fr* – Consulté en novembre 2021 - 2 pages

**Document 9 :** « L'enfant et l'activité physique » - (extrait) – *Santé.gouv.fr* – V. Bricoud 2007 - JM Guilhermet - 10 mars 2017 - 6 pages

**Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*